



16ème législature

Question N° : 18676	De M. Paul Christophe (Non inscrit - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Avancement du plan greffe	Analyse > Avancement du plan greffe.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Paul Christophe interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'avancement du plan greffe. Le plan greffe 2022-2026 est un plan décrit par les professionnels de la santé comme ambitieux, assorti de financements dédiés, visant à faire de la greffe une réelle priorité nationale. Il vise notamment à réaugmenter le nombre de prélèvements et de greffes d'organes, après une baisse des dons d'organes ces dernières années, notamment pendant et après l'épidémie de covid-19. Pour la première fois, les mesures nouvelles définies pour la période 2022-2026 étaient soutenues par un financement complémentaire de 210 millions d'euros, ce qui portait à 2 milliards d'euros le montant des engagements en faveur du prélèvement et de la greffe. Cependant, pour l'heure, une partie seulement de cette enveloppe a été engagée. Dans la poursuite de ce travail, le troisième comité de suivi des plans ministériels pour le prélèvement d'organes et de tissus, dit « plan greffe », s'est tenu le 2 avril 2024. Certains acteurs ont ainsi regretté l'absence d'acteurs autour de la table, comme les représentants des directions générales des CHU. Face aux difficultés d'accès aux blocs et à une situation financière en recherche d'équilibre économique constante, la greffe se retrouve régulièrement en concurrence avec les autres activités des CHU, dont un certain nombre d'activités pourraient peut-être être déplacées dans d'autres établissements. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de réguler ce phénomène, émergent en France.